



Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative à la mesure individuelle en faveur du Burkina Faso à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document d'action "Facilité de coopération technique (FCT)"

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Facilité de coopération technique (FCT) Numéro CRIS: FED/2016/038-576 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Burkina Faso			
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) 2014-2020			
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Politiques publiques et gestion administrative			
5. Montants concernés	Coût total estimé: 4 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 4 000 000 EUR			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion indirecte avec le Burkina Faso en tant qu'autorité contractante			
7. Code CAD	15110 - Politiques publiques et gestion administrative			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	☐	X
	Aide à l'environnement	X	☐	☐
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	X	☐	☐
	Développement du commerce	X	☐	☐
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	☐	☐
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	☐	☐
	Lutte contre la désertification	X	☐	☐

	Atténuation du changement climatique	X	☐	☐
	Adaptation au changement climatique	X	☐	☐
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	NA			

RESUME

L'objectif global de la facilité de coopération technique (FCT) découle du document de stratégie nationale de développement du Burkina Faso. Il s'agit de contribuer à une mise en œuvre plus efficace des projets/programmes financés par le Fonds européen de développement (FED) au Burkina Faso tels que mentionnés dans le Programme indicatif national (PIN) et par conséquent à l'amélioration de l'efficacité de l'aide et une utilisation efficiente de l'aide budgétaire.

L'objectif spécifique de cette FCT est d'une part de faciliter les actions de coopération entre le Burkina Faso et l'Union européenne (UE), à la suite de la FCT du programme d'appui à la mise en œuvre de la coopération Burkina Faso – UE (PAC/ BF-UE) du 10^e FED; il s'agit d'autre part de poursuivre le renforcement de la qualité et de la visibilité des interventions du FED au Burkina Faso financées à travers le 10^e et le 11^e FED, ainsi que la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs clés impliqués dans l'élaboration et le suivi de la politique nationale de développement, y compris au niveau sectoriel.

Le programme proposé sera mis en œuvre à travers trois composantes:

1. Facilité d'assistance technique: une facilité pour l'engagement d'experts à recruter pour des courtes ou moyennes durées; pour des appuis au niveau des phases d'identification et de formulation des projets / programmes; et assurer leur mise en œuvre effective.
2. Formation au profit des projets et programmes: renforcer les capacités des acteurs clés à travers les formations, les séminaires ou les activités de sensibilisation avant ou pendant la mise en œuvre des projets / programmes; apporter un appui dans le suivi des politiques de développement et dans la définition de stratégies sectorielles, en lien avec le processus de définition de la future stratégie de développement.
3. Conférences et séminaires: il s'agit des formations sur des sujets liés soit aux priorités de l'accord de partenariat ACP-UE soit au FED ou d'autres procédures administratives et financières de l'UE et la participation à des réunions internationales ou de séminaires sur des thèmes de développement, de commerce, etc.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte national

Le Burkina Faso a connu une croissance moyenne de 5,3% du produit intérieur brut (PIB) sur la période 2000 à 2010. Le taux de croissance du PIB réel s'est situé à 6,6%, 6,5%, 6,6% et 4% respectivement, en 2011, 2012, 2013 et 2014, soit un taux annuel moyen de 5,92%. A cela

s'ajoute un taux d'accroissement démographique naturel élevé (3,1%) et un taux de pauvreté élevé qui est estimé à 40,1% en 2014. Toutefois, des avancées ont été notées en ce qui concerne la pauvreté qui connaît une baisse de 6,6 points par rapport à 2009 (46,7%).

S'agissant des cibles des indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), des avancées ont été également enregistrées dans la réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale, l'amélioration de l'indice de parité entre les sexes (IPS) au primaire, la baisse de la mortalité infantile et l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain. Malgré cela, il faut noter que les résultats atteints dans la réalisation des OMD apparaissent en deçà des attentes, au regard des cibles atteintes par rapport aux indicateurs retenus.

Fin octobre 2014, un soulèvement populaire a conduit à une période de transition qui devrait s'achever avec les élections normalement prévues pour fin 2015.

Les risques principaux sont ceux liés à la stabilité politique, notamment dans ce contexte de transition, au climat social de revendications multiples, à la décélération économique ainsi qu'aux aspects sécuritaires, en lien principalement avec les pays voisins.

Faisant suite au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) a été adoptée en 2010 pour la période 2011 – 2015 et constitue le référentiel de développement économique et social du pays.

Sur la période 2011-2014 le taux de croissance économique moyen a été d'environ 6%. Le caractère irrégulier de la croissance économique révèle la persistance de la vulnérabilité du système productif burkinabè aux chocs exogènes. Ce taux de croissance du produit intérieur brut n'a ni contribué à une baisse significative de la pauvreté et du chômage, ni conduit à une amélioration substantielle des indicateurs de vie et de satisfaction des besoins humains essentiels tels que nourriture, eau potable, santé, éducation pour la majorité des populations.

Parmi les obstacles à la mise en œuvre de la SCADD, sont relevés: (i) la croissance économique qui n'a pas été véritablement effective, le taux de croissance annuel moyen s'étant établi à 5,92%, (ii) la baisse de la prise en charge des personnes vulnérables, (iii) le faible positionnement politique et social des femmes.

Le gouvernement a entrepris des travaux techniques de définition de la future stratégie de développement devant couvrir la période 2016-2020.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Le Burkina Faso a connu une croissance moyenne de 5,3% du PIB sur la période 2000 à 2010. Le taux de croissance du PIB réel s'est situé à 6,6%, 6,5%, 6,6% et 4% respectivement, en 2011, 2012, 2013 et 2014, soit un taux annuel moyen de 5,92%. A cela s'ajoute un taux d'accroissement démographique naturel élevé (3,1 %) et un taux de pauvreté élevé qui est estimé à 40,1% en 2014. Toutefois, des avancées ont été notées en ce qui concerne la pauvreté qui connaît une baisse de 6,6 points par rapport à 2009 (46,7%).

L'UE, au titre du FED, est parmi les principaux bailleurs de fonds du Burkina Faso. Il apporte environ le cinquième du montant total des aides reçues par le pays. La mise en œuvre de ces ressources se fait principalement à travers le PIN avec pour maître d'ouvrage le ministère chargé de l'économie et des finances dont le ministre exerce les fonctions d'ordonnateur national (ON) du FED, dans le cadre de l'accord de Cotonou.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet sont :

- Le **ministre de l'économie et des finances**, maître d'ouvrage des opérations financées par le FED est l'ON du FED, dans le cadre de l'accord de Cotonou. Les structures du ministère de l'économie et des finances impliquées dans la mise en œuvre du projet sont:
 - Au sein de la direction générale de la coopération (DGCOOP), la direction de la coopération multilatérale (DCM), à travers son service de promotion des programmes de coopération avec les Institutions multilatérales européennes et asiatiques (SPPC-IMEA) qui est chargé, entre autres, du suivi des financements européens, et la direction du suivi des programmes financiers (DSPF) s'occupe du suivi des appuis budgétaires.
 - Au niveau de la direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), la direction de la dette publique (DDP), à travers le service de la mobilisation des financements (SMF) suit l'exécution financière des projets et programmes.
 - La direction générale du budget (DGB) veille à l'inscription des financements dans le budget de l'Etat.

Quant au suivi de l'exécution physique il est du ressort de la direction générale de l'économie et de la planification accompagnée par les autres services.

- Les services des **départements techniques, des ministères sectoriels ou d'autres structures**, interviennent spécifiquement sur les aspects relatifs aux procédures de passation de marchés et de maîtrise d'œuvre des projets financés par le FED.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

La FCT 10^e FED (2008-2013) a permis la mise en œuvre d'un PIN qui est passé de 537 200 000 EUR en 2008 à 718 320 000 EUR en 2013 (dont 357 000 000 EUR d'appui budgétaire général), soit une augmentation de 34%.

L'action actuellement proposée vise à fournir un appui à la mise en œuvre du PIN 11^e FED (2014-2020) pour le Burkina Faso.

Le PIN comprend trois secteurs de concentration que sont:

1. Gouvernance: 325 000 000 EUR
2. Santé: 80 000 000 EUR
3. Sécurité alimentaire et nutritionnelle, agriculture durable et eau: 190 000 000 EUR

En outre, le PIN prévoit d'autres mesures d'appui, notamment un appui aux organisations de la société civile: 21 000 000 EUR et un appui à l'ON de 7 000 000 EUR qui comprend la FCT.

Sur la ligne gouvernance, à ce jour sur les 120 000 000 EUR approuvé dans le cadre du state building contract pour soutenir le gouvernement de la transition du Burkina Faso, un premier décaissement de 60 000 000 EUR a été effectué en août 2015.

Pour le 11^e FED les ordonnateurs nationaux seront parmi les principaux responsables de la mise en œuvre du programme indicatif régional (PIR) pour l'Afrique de l'Ouest (2014-2020) en complément des ordonnateurs régionaux: l'Union économique et monétaire ouest africaine

(UEMOA) et la Communauté économique de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO). Le montant du PIR au titre du 11^e FED s'élève à 1 150 000 000 EUR et va concerner essentiellement trois domaines de coopération que sont:

- la paix, la sécurité et la stabilité régionale,
- l'intégration économique et le commerce au niveau régional,
- le développement durable des ressources naturelles et la biodiversité.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Le manque de concertation, au niveau sectoriel et avec les services de l'ON.	M	Le bon fonctionnement des cadres de concertation permettra de réunir tous les acteurs de la chaîne et de disposer de l'information à temps. Assurer le partage de l'information.
a rétention de l'information au niveau des différents acteurs.	M	
Performance réduite des missions d'expertises dans le cadre d'une transition qui se prolongerait et qui n'aboutirait pas rapidement à une stabilité des orientations des politiques de développement.	M	L'engagement de bien élaborer les termes de référence en collaboration avec tous les acteurs clés et de la délégation de l'Union européenne.
Hypothèses		
L'hypothèse de base du projet est que le Burkina Faso retrouvera sa stabilité et l'ensemble des mécanismes de gouvernance après cette période de transition. Le gouvernement s'attèlera à réviser les différents cadres stratégiques globaux et sectoriels, à poursuivre la mise en œuvre des différentes réformes entamées, et à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des finances publiques.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

La mise en œuvre de la FCT en cours a permis d'enregistrer des améliorations dans la mise en œuvre des ressources du FED, par le biais:

- d'appuis techniques à l'élaboration des dossiers d'appel d'offre (DAO) et la rédaction de devis programme (DP),
- de la mobilisation d'experts,
- de la formation en lien avec les priorités du FED "lignes directrices de l'appui budgétaire de l'Union européenne".

Les enjeux liés à la mise en œuvre du FED sont tributaires de i) l'amélioration de l'implication de la direction de la coopération multilatérale (DCM) au niveau de la programmation, de l'identification et de l'instruction; ii) la réduction des délais d'élaboration des divers documents; iii) l'amélioration de la circulation des informations et des mécanismes de

concertation aussi bien en interne qu'avec les partenaires; et iv) l'amélioration de la visibilité et de la communication.

Toutefois la mise en œuvre des financements du FED devrait bénéficier d'une visibilité suffisante et soutenue. Des thématiques transversales liées aux domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit, devraient également faire l'objet de sensibilisation et information auprès des populations.

En outre la FCT a financé des activités telles que: études, mobilisation d'un cabinet en communication ou encore l'organisation d'audits.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

La FCT permettra de financer la mobilisation d'experts en vue d'appuyer la préparation et la mise en œuvre des projets / programmes financés par le FED, le suivi de la politique nationale de lutte contre la pauvreté et l'élaboration des politiques sectorielles, ainsi que des ressources permettant d'assurer la visibilité des activités de l'UE, la participation d'agents à des séminaires et à des actions de formation. La FCT viendra compléter le projet d'appui à l'ON en se focalisant sur des besoins plus spécifiques au cours de la mise en œuvre du PIN. Elle interviendra au profit des actions relatives aux trois domaines de concentration du 11^e FED.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) ont mis en place la «Troïka» en 2009 pour coordonner les points de vue et présenter les positions communes des partenaires résidents pour contribuer à une mise en œuvre optimale de la stratégie nationale de développement. La Troïka représente les PTF lors des revues de la SCADD avec le gouvernement. Les PTF sont actifs au sein des cadres sectoriels de dialogue (CSD), au sein desquels ils sont répartis en fonction de leurs domaines d'intervention. Le renforcement des cadres de concertation avec les acteurs essentiels du développement (secteur privé, société civile) se fait à travers des dialogues politiques de haut niveau directement avec le Premier ministre.

3.3 Questions transversales

Le projet proposé est totalement cohérent avec les objectifs fixés par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le programme d'actions d'Accra ainsi qu'avec la stratégie commune Afrique-UE. Il aura donc un impact direct en ce qui concerne la démocratie et la bonne gouvernance, en renforçant l'efficacité de la coopération et en améliorant l'identification et la mise en œuvre des projets financés par le FED. Il aura pour effets indirects de permettre, dans chaque nouveau projet / programme, une meilleure prise en compte de l'ensemble des questions transversales. Pour ce faire, le projet permettra la mobilisation d'experts dans le cadre de l'efficacité de l'aide.

Le FCT contribuera à une meilleure intégration des questions transversales, telles que le genre et l'environnement dans la définition et la mise en œuvre des trois domaines de concentration du PIN. En outre, des études spécifiques pourraient être demandées pour faciliter la prise en compte de ces questions transversales.

Les évaluations d'impact environnemental, lorsqu'elles s'avéreront nécessaires, se feront sur la base d'une analyse environnementale stratégique des politiques.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

L'objectif global du projet est de contribuer à une mise en œuvre plus efficace des projets / programmes financés par le Fonds européen de développement (FED) au Burkina Faso et par conséquent à l'amélioration de l'efficacité de l'aide.

L'objectif spécifique est de faciliter les actions de coopération entre le Burkina Faso et l'Union européenne; et de poursuivre le renforcement de la qualité et de la visibilité des interventions du FED au Burkina Faso financées par le 11^e FED.

Les résultats escomptés sont :

- R1 : une meilleure identification et formulation des projets / programmes du programme indicatif national (PIN) 11^e FED, conjointement avec les ministères techniques et les services techniques de l'ordonnateur national (ON),
- R2 : la disponibilité d'experts court / moyen terme, pour accompagner les différents acteurs à tous les étapes des projets / programmes,
- R3 : la réalisation des audits / évaluations des projets / programmes non pris en compte dans leur budget, ou s'il s'avère plus efficace de combiner un certain nombre d'audits / évaluations de certaines interventions connexes,
- R4 : les acteurs de la coopération (administration publique, société civile et secteur privé) sont sensibilisés/informés et associés à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'Union européenne telle que définie dans le PIN,
- R5 : la visibilité des actions de coopération entre le Burkina Faso et l'Union européenne (UE) est assurée.

4.2 Logique d'intervention

Les objectifs et résultats seront atteints à travers des activités telles que la mobilisation d'expertise court et moyen terme, la réalisation d'études, la participation à des séminaires et conférences et des actions de visibilité. Ces activités peuvent être organisées en trois principales activités identifiées dans le cadre de cette facilité de coopération technique (FCT) que sont:

1. Facilité d'assistance technique

Les missions d'assistance vont consister entre autres à:

- la préparation des projets de décisions de financement (identification et formulation).
- assurer des tâches de suivi / évaluation et audit quand ceux-ci n'ont pas été prévus dans les projets / programmes, ou lorsque ces derniers ont déjà été clôturés. Ces évaluations seront principalement conduites dans les secteurs de concentration du PIN, à savoir: gouvernance, santé et, sécurité alimentaire et nutritionnelle, agriculture durable et eau.
- entreprendre des études à court terme à l'appui des différents acteurs clés, menées dans les domaines de concentration du PIN. Des questions pourraient également être prises en compte dans ces études, notamment l'intégration des questions de genre, de démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

2. Formation au profit des projets et programmes

Il sera question du renforcement de capacité des acteurs à travers des séances de formation ou des ateliers. De façon spécifique, il s'agira de:

- l'organisation de formation pour les acteurs clés des projets / programmes afin de renforcer leur capacité dans la mise en œuvre des projets / programmes dans le cadre de la coopération UE-Burkina Faso.
- l'organisation de séminaire / atelier pour discuter des caractéristiques de la politique de l'UE ou de son évolution.
- d'autres diverses actions telles que des ateliers ou activités de sensibilisation avant ou pendant la formulation d'un projet / programme (gestion axée sur les résultats, gestion du cycle de projet, procédures contractuelles et financières du FED, etc.) seront financées.

3. Conférences et séminaires

La participation à des conférences et séminaires internationaux visant les acteurs-clés du développement concernés par la mise en œuvre des projets/programmes de coopération au Burkina Faso. Il s'agira de financer:

- l'organisation de séminaires et conférences sur des thèmes en lien avec le 11^e FED
- la participation à ces conférences/réunions/séminaires internationaux organisés ou non par la Commission européenne.

Les thèmes seront en lien avec les programmes du 11^e FED, le programme régional, ou des programmes financés par d'autres instruments (lignes thématiques par exemple). Cela permettra notamment au Burkina Faso de faire entendre sa voix de manière efficace et pertinente dans des manifestations internationales de haut niveau.

Parallèlement à ces activités, la FCT appuiera des activités telles que:

- Les cadres de concertation sectoriels.
- La visibilité: elle sera centrée sur des actions spécifiques non prévues dans le cadre contractuel des projets/programmes mis en œuvre. Les actions de visibilité seront assurées via des études, assistances techniques, ateliers et conférences réalisées dans le cadre de cette FCT. Elles seront mises en œuvre par le biais de contrats de service, contrats cadres ou contrats de fournitures, en ligne avec les formes de contractualisation prévues par le "Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des relations extérieures".

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2. seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement. La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4, de l'annexe du règlement (UE) n° 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

NA

5.4 Modalité de mise en œuvre.

5.4.1. Gestion indirecte avec le pays partenaire

La présente action ayant pour objectif d'appuyer l'exécution de la stratégie de développement du gouvernement du Burkina Faso par le biais des projets / programmes de développement financés par le FED et les autres programmes communautaires, peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Burkina Faso conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 de l'annexe du règlement (UE) n° 2015/323 conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 50 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant maximal est de 50 000 EUR. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'adjudication pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et dont le montant maximal est de 100 000 EUR pour les subventions.

La contribution financière ne couvre pas les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 de l'annexe du règlement (UE) n° 323/2015 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 de l'annexe du règlement (UE) n° 323/2015, seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

En fonction des pouvoirs qui leur sont délégués par l'autorité du pays partenaire qui les a désignés, le régisseur et le comptable élaborent les devis-programmes successifs, les exécutent, passent des marchés, octroient des subventions, engagent les dépenses et effectuent les paiements correspondants.

Le régisseur et le comptable remettent leurs rapports techniques et financiers au comité de direction du projet, le cas échéant, et à l'ordonnateur national ainsi qu'une copie au chef de la délégation de l'UE.

5.5 Passage du mode de gestion indirecte au mode de gestion directe en raison de circonstances exceptionnelles

Le changement du mode de gestion pour passer, totalement ou partiellement, d'une gestion indirecte à une gestion directe n'est pas considéré comme un changement substantiel.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
- Assistance technique - Formations (y compris les fournitures et l'équipement, location des locaux et frais divers) - Conférences, séminaires	3 400 000	0
Communication/visibilité	500 000	0
Audits	100 000	0
Provisions pour imprévus ¹	0	0
Totaux	4 000 000	0

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le **ministre de l'économie et des finances**, maître d'ouvrage des opérations financées par le FED est l'ordonnateur national du FED, dans le cadre de l'accord de Cotonou.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs

¹ Il faut considérer que pour les marchés pour lesquels aucune convention de financement n'est conclue, les provisions pour imprévus doivent être couvertes par des engagements individuels et juridiques pour le 31 décembre de l'année N+1.

correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

La Commission européenne pourra procéder à des évaluations externes sous les formes suivantes:

1. une mission d'évaluation à mi-parcours;
2. une évaluation finale au début de la phase de clôture;
3. une évaluation ex post.

Au cas où une évaluation à mi-parcours serait prévue, le bénéficiaire et la Commission analysent les conclusions et les recommandations de l'évaluation à mi-parcours et décident d'un commun accord de l'action de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet. Les rapports rédigés dans le cadre des autres missions d'évaluation et de suivi sont communiqués au bénéficiaire afin qu'il puisse tenir compte des recommandations pouvant résulter de ces missions.

La Commission européenne informe le bénéficiaire, au moins un mois à l'avance des dates prévues pour la réalisation des missions externes. Le bénéficiaire collabore efficacement avec les experts en matière de suivi et/ou d'évaluation, leur transmet notamment tous les documents et informations nécessaires et leur donne accès aux installations ainsi qu'aux activités menées dans le cadre du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre en fin de mise en œuvre du projet.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'UE.

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OBJECTIF GLOBAL	Contribuer à une mise en œuvre plus efficace des projets / programmes financés par le FED au Burkina Faso et par conséquent à l'amélioration de l'efficacité de l'aide.	- Taux d'engagement des fonds disponibles. - Taux de décaissement des fonds engagés. - Nombre de projets soumis par les ministères techniques respectant les procédures de programmation, formulation et mise en œuvre. - Suivi adéquat de la politique nationale de développement.	- Rapport de suivi du programme indicatif national (PIN) 11^e FED. - Rapport de monitoring et d'évaluation des projets. - Politiques sectorielles diffusées par les ministères techniques concernées.	Stabilité politique (pas de déstabilisation sociale avant et après les élections présidentielles d'octobre 2015). Etat de droit et de bonne gouvernance.
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Faciliter les actions de coopération entre le Burkina Faso et l'Union européenne; et poursuivre le renforcement de la qualité et de la visibilité des interventions du FED au Burkina Faso financées à travers le 11 ^e FED.	- Nombre de projets et de stratégies identifiées. - Nombre de formation et de conférence. - Niveau de performances des projets en termes d'engagements financiers et de respect de la programmation budgétaire. - Niveau d'exécution de la programmation annuelle.	- Revue annuelle. - Communications du conseil des ministres (pour la politique nationale et les stratégies sectorielles). - Comité de pilotage. - Cadre de concertation.	Existence d'un lien formel entre l'ordonnateur national (ON) et les ministères techniques

RESULTATS ATTENDUS	R1. Une meilleure identification et formulation des projets / programmes du PIN 11 ^e FED, conjointement avec les ministères techniques et les services techniques de l'ON.	- La formulation des projets / programmes est améliorée - La qualité des fiches d'identification de programmes /fiches d'action et des dispositions techniques et administratives (DTA) est améliorée - la qualité des documents permettant la mise en œuvre des projets est améliorée - Fiches d'identification. - Fiches d'actions. - Plan d'action annuel.	- Rapports d'exécution du projet - -Rapports d'évaluation du projet - -Conclusions des missions ROM (<i>Results Oriented Monitoring</i>) - -Comptes rendus des réunions du comité de pilotage	
	R2. La disponibilité d'experts court / moyen terme, pour accompagner les différents acteurs à tous les étapes des projets / programmes.	- Nombre d'assistance techniques sollicitées par l'ON. - Nombre de rapports de suivi. - Nombre de cadres ayant suivi avec succès tout le planning de formation.	- Requête de l'ON. - Rapports d'assistance technique.	

	R3. la réalisation des audits / évaluations des projets / programmes non pris en compte dans leur budget, ou s'il s'avère plus efficace de combiner un certain nombre d'audits / évaluations de certaines interventions connexes.	- Nombre d'études / audits réalisés. - Nombre de missions d'évaluation effectuées.	- Rapports d'audit - Rapports de mission d'évaluation. - Rapports d'évaluation du projet - Conclusions des missions ROM	
	R4. les acteurs de la coopération (administration publique, société civile et secteur privé) sont sensibilisés/informés et associés à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'Union européenne telle que définie dans le PIN.	- Nombre de séminaires / ateliers et de conférences. - Nombre de participation. - Nombre de réunions des comités de pilotage et cadre de concertation - Couverture médiatique.	- Compte rendu de conférence. - Nombre d'articles et d'annonce radio télévisées - Compte rendu des comités de pilotage et cadre de concertation.	
	R5. la visibilité des actions de coopération entre le Burkina Faso et l'UE sont assurés	- Nombre de réunions des comités de pilotage et cadre de concertation - Nombre d'articles de presse publiés. - Nombre de passage à la télévision/radio - Nombre d'activités spécifiques consacrées à des actions de visibilité.	- Compte rendu des comités de pilotage et cadre de concertation - Articles de presse. - Site web. - Radio / Télévision.	
Activités		Moyens		Coûts EUR
A1 : Assistance technique		Contrats d'assistance technique de courtes ou moyennes durées. (Contrats cadre) Autres formes de contractualisation prévues par le "Guide pratique des procédures		1 200 000

	contractuelles dans le cadre des relations extérieures" pour autant que l'appui délivré soit de nature technique.	
A2 : Formations (y compris les fournitures et l'équipement, location des locaux et frais divers)	Contrats d'assistance technique de courtes ou moyennes durées. (Contrats cadres) Autres formes de contractualisation prévues par le "Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des relations extérieures" pour autant que l'appui délivré soit de nature technique.	1 200 000
A3 : Conférences, séminaires	Contrats cadres (y compris le lot "conférences"). Devis-programmes. Autres formes de contractualisation prévues par le "Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des relations extérieures" pour autant que l'appui délivré soit de nature technique.	1 000 000
A4 : Communication/visibilité	Contrats de service, contrats cadres ou contrats de fournitures, en ligne avec les formes de contractualisation prévues par le "Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des relations extérieures".	500 000
A5 : Audits	Contrats de service, contrats cadres en ligne avec les formes de contractualisation prévues par le "Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des relations extérieures".	100 000
Sous-total		4 000 000
Imprévus		0
Total		4 000 000